

POSITION DU HCR SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE DU TOGO

1. Suite au décès le 5 février 2005 de Gnassingbé Eyadéma, Président du Togo depuis 1967, son fils Faure Gnassingbé a prêté serment en tant que Président par intérim, en violation des dispositions de la Constitution togolaise. Les protestations nationales et particulièrement internationales à l'égard de ce que certains ont appelé un "coup d'Etat constitutionnel", exigeant ainsi le retour rapide à l'ordre constitutionnel, ont abouti à une solution négociée soutenue par les chefs d'Etat de l'UA/CEDEAO. Aussi, à titre de compromis, il a été convenu que Faure Gnassingbé démissionnerait du poste de Président du Togo par intérim et qu'il se présenterait à l'élection présidentielle prévue le 24 avril 2005.

2. La situation qui s'en est suivie s'est tendue lorsque Gilchrist Olympio, une figure emblématique de l'opposition, s'est vu interdire l'accès à l'élection présidentielle. Même si les motifs de cette interdiction étaient constitutionnels¹, l'opposition, déjà affaiblie par l'absence de base politique solide au Togo, s'est sentie plus vulnérable et a trouvé dès lors d'autres raisons de protester au cours de la campagne présidentielle. De violentes altercations entre les militaires et les jeunes opposants en colère ont eu lieu pendant la période pré-électorale ; celles-ci ont fait beaucoup de victimes et de blessés. De plus, l'opposition a exprimée une vive inquiétude concernant l'éventuelle fraude électorale dans le Nord², pendant et peu après l'élection.

3. L'élection présidentielle s'est déroulée le 24 avril 2005 dans un calme relatif. Cependant, le 26 avril 2005, lors de la publication des résultats proclamant la victoire de Faure Gnassingbé, des milliers de Togolais (pour la plupart des jeunes de la coalition radicale de l'opposition³) sont descendus dans les rues pour exprimer leur frustration. La tension a encore augmentée le 27 avril 2005, lorsque Emmanuel Bob Akitani, candidat de l'opposition aux présidentielles s'est auto-proclamé Président du Togo, et a appelé à la résistance contre le pouvoir en place. En conséquence, la violence est montée d'un cran dans les rues du Togo, particulièrement à Lomé et dans d'autres grandes villes, suivie d'actes délibérés de répression violente par l'armée, visant les militants et les défenseurs de l'opposition. Des sources fiables ont signalé qu'au moins cent personnes ont été tuées et 2.000 ont été blessées.

4. Le 26 avril, les Togolais ont commencé à fuir la violence généralisée et les actes de persécution, ayant recours à la fuite à l'intérieur du Togo ou sollicitant l'asile à l'extérieur du pays. Vers la fin du mois de juillet 2005, on estimait à 16.000 le nombre de Togolais déplacés à l'intérieur du Togo et le HCR a enregistré environ 24.500 réfugiés togolais au Bénin et

¹ Gilchrist Olympio est le fils du premier Président du Togo qui avait, semble-t-il, été mystérieusement tué par Gnassingbé Eyadéma avant que ce dernier ne s'empare du pouvoir il y a presque quarante ans. Gilchrist Olympio vit en exil en France depuis mai 1992 depuis qu'il a échappé à une tentative d'assassinat au Togo.

² Le nord du Togo est le fief du groupe ethnique Kabyle, auquel appartient la famille de Gnassingbé, tandis que l'opposition est généralement issue du Sud d'où provient la majorité des membres du groupe ethnique Ewe.

³ Il faut souligner que depuis le régime d'Eyadéma, l'opposition togolaise est divisée en opposition modérée et radicale. L'opposition modérée se compose de personnalités telles qu'Edem Kodjo, le Premier Ministre nouvellement nommé, qui avait également été désigné à ce poste pendant le régime d'Eyadéma. Bien qu'elle se présente comme un élément de l'opposition, cette faction a toujours collaboré avec le régime en place au Togo. L'opposition radicale est une coalition composée de six partis d'opposition menés par Bob Akitani en vue de l'élection présidentielle d'avril 2005. C'est cette opposition radicale qui a fortement contesté le résultat des élections ; d'ailleurs, ses membres sont devenus, pour cette raison essentiellement, les cibles d'une répression violente équivalente à de la persécution.

approximativement 15.500 au Ghana. La majorité des réfugiés adultes enregistrés au Bénin, particulièrement à Cotonou, sont de jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans. Ils affirment avoir fui la persécution perpétrée par l'armée togolaise ou les milices gouvernementales en raison de leur statut de militants ou de sympathisants de l'opposition. Pour cette raison, les réfugiés togolais au Bénin et au Ghana sont des groupes particulièrement politisés qui contestent le régime de Faure Gnassingbé, considéré comme une simple continuité du régime de son défunt père. Le Bénin et le Ghana ont accordé le statut de réfugié *prima facie* aux demandeurs d'asile togolais.

5. Alors que la sécurité générale au Togo est actuellement relativement calme, des rapports issus de sources fiables soulignent que des attaques nocturnes de domicile ont toujours cours ainsi que des arrestations, des viols et des disparitions qui sont semble-t-il l'œuvre des milices militaires et alliées togolaises et qui visent les militants, sympathisants et alliés de l'opposition. Bien que le rythme des arrivées ait considérablement diminué, le HCR continue d'enregistrer au Bénin de nouveaux demandeurs d'asile togolais, fuyant toujours des persécutions perpétrées par des militaires togolais. Actuellement, le nombre moyen de nouvelles arrivées s'élève à environ 200 personnes par semaine.

6. Au même moment, le régime de Faure Gnassingbé s'efforce grandement de montrer sa disponibilité à la réconciliation, appelle au retour des réfugiés togolais, et fait preuve de beaucoup d'autres initiatives positives. Parmi les efforts entrepris par les autorités togolaises actuelles vers la réconciliation, il faut mentionner le Décret présidentiel du 25 mai 2005, qui crée une Commission indépendante d'enquête nationale spéciale pour enquêter sur "les actes de violence et de vandalisme" qui ont troublé la période électorale. La création d'une Haute Commission pour le Rapatriement et la Réinsertion (HCRR) est un autre signe de cette atmosphère positive ; cette dernière a pour mission de préparer le rapatriement et la réintégration des réfugiés togolais et de s'occuper des autres questions humanitaires correspondantes. La HCRR a déjà pris contact avec le HCR afin d'instaurer des relations de travail harmonieuses. Néanmoins, on ne peut ignorer qu'il existe au Togo un sérieux fossé entre d'une part, le pouvoir en place et ses alliés (notamment l'armée togolaise), et entre l'opposition radicale et ses sympathisants d'autre part. De plus, la division géographique (Nord/Sud), voire ethnique (Kabye/Ewe), est un facteur supplémentaire de la crise actuelle au Togo. En outre, la nomination d'Edem Kodjo⁴ au poste de Premier Ministre puis la formation consécutive de son gouvernement n'ont pas permis de combler ce fossé qui continue plutôt de s'élargir.

7. Les efforts des nouvelles autorités togolaises répondent aux attentes de la majorité des personnes concernées, y compris les réfugiés à l'étranger, de même que les quelques initiatives prises, notamment dans le contexte africain en vue de normaliser la situation au Togo. A cet égard, il convient de souligner que le 25 avril 2005, en vue de contrecarrer d'éventuelles manifestations violentes après la publication des résultats du scrutin, le Président Olusegun Obasanjo a, en sa qualité de Président de l'UA, négocié un accord⁵ entre Faure Gnassingbé et Gilchrist Olympio afin de former un Gouvernement d'unité nationale, indépendamment des

⁴ Comme mentionné précédemment, Edem Kodjo est un membre modéré de l'opposition qui a également servi au poste de Premier Ministre de 1994 à 1996, à l'époque où le Togo vivait une autre crise politique suite à l'échec de la Conférence Nationale en 1993. Cette Conférence Nationale visait notamment à établir la Démocratie et le Multipartisme.

⁵ Il faudrait noter que Gilchrist Olympio a dénoncé cet accord le jour même de sa signature.

résultats de scrutin. Le 11 mai 2005, la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)⁶ a adopté une résolution relative au Togo. Cette résolution invitait le Président du Togo à former un gouvernement d'unité nationale, comme convenu à Abuja (Nigéria) le 25 avril 2005 ; encourageait le Gouvernement du Togo à créer des conditions favorables pour le retour volontaire des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés ; et décidait d'envoyer une mission d'enquête sur les violations des droits de l'Homme commises avant, pendant et après l'élection. Le 19 mai 2005, à l'invitation d'Olusegun Obasanjo, un mini-sommet a été organisé à Abuja pour discuter du processus devant mener à la réconciliation nationale et à la démocratie populaire au Togo. Outre les protagonistes de la crise togolaise, le Représentant spécial du Secrétaire général (SRSG) de l'ONU pour l'Afrique occidentale, le Président de la CEDEAO, le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, les chefs d'Etat de la CEDEAO concernés ainsi que le Président du Gabon ont assisté au mini-sommet.

8. Le 10 juin 2005, le Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme a mis en place une mission d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'Homme au Togo entre le 5 février et le 5 mai 2005 ; la mission est arrivée au Togo le 13 juin 2005 et s'acheva deux semaines plus tard, après avoir également visité les pays voisins, le Bénin et le Ghana. Selon cette mission⁷, le degré de violence au Togo était beaucoup plus élevé que ce qui a été rapporté dans les médias ; cette violence était bien organisée du côté par les militaires et les défenseurs du régime, alors qu'elle était spontanée du côté des défenseurs de l'opposition. La mission a souligné les importantes destructions de biens publics et privés provoquées tant par les sympathisants de l'opposition que par ceux du Gouvernement. De même, la mission a rapporté avoir reçu plusieurs témoignages d'allégations de viols, le plus souvent commis par des éléments de l'armée togolaise et des sympathisants du Gouvernement, et dans certains cas par quelques sympathisants de l'opposition. De plus, les violations des droits de l'Homme se poursuivaient lors de la mission. À cet égard, la mission a particulièrement relevé les listes de noms de personnes – probablement membres de l'opposition – devant être arrêtées, ainsi qu'un nombre inconnu de personnes qui auraient été arrêtées et détenues secrètement. Enfin, la mission a signalé l'existence palpable d'un esprit de vengeance parmi les protagonistes, qui rend la tenue d'élections législatives en décembre 2005 tout à fait improbable. Par conséquent, la mission a conclu qu'il est essentiel pour toutes les parties en présence de superviser étroitement la préparation des élections afin d'en garantir le succès.

9. Le 20 juillet 2005, Amnesty International a publié son rapport à la suite d'une enquête menée en mai/juin 2005 dans les camps de réfugiés togolais au Bénin. Ce rapport conclut que le régime répressif du défunt Président Eyadéma se poursuit avec son fils Faure Gnassingbé, suivant les mêmes méthodes et les mêmes moyens. Le rapport souligne également le rôle significatif des milices liées au régime et soutient que ces milices étaient associées à l'armée togolaise pour commettre d'importantes violations des droits de l'homme pendant et après les élections présidentielles du 24 avril 2005⁸, comme par le passé, au temps du régime de Eyadéma.

⁶ La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) s'est réuni à Banjul (Gambie) du 27 avril au 11 mai 2005 pour sa trente-septième session ordinaire.

⁷ A partir d'un compte rendu oral de la visite de la Mission auprès du Représentant de le HCR au Bénin et de la réunion de la Task-Force (groupe de travail) sur le Togo/Bénin/Ghana le 29 juin 2005. A la date du 31 juillet 2005, le rapport de mission est attendu à tout moment pour une possible diffusion publique.

⁸ Il faut souligner que la mission d'Amnesty International a visité uniquement le Bénin mais ne s'est pas rendue au Togo et au Ghana.

10. Il convient de signaler que la Communauté de Sant'Egidio a organisé le 21 juillet 2005 à Rome (Italie) une rencontre entre Faure Gnassingbé et Gilchrist Olympio. D'après *Radio France Internationale (RFI)*, les deux hommes ont appelé à la fin de la violence au Togo, au retour des 30.000 réfugiés et ont accepté de se revoir ultérieurement.

11. A la lumière de tous ces éléments, le HCR préconise, en ce qui concerne le traitement des demandeurs d'asile originaires du Togo :

i) Concernant les demandeurs d'asile installés dans les pays voisins, notamment le Bénin et le Ghana, où le nombre et le rythme des arrivées ne permettent pas de procéder à la détermination individuelle du statut de réfugié, le HCR recommande la reconnaissance *prima facie* sur le fondement de l'article 1 A (2) de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés et, au besoin, l'article I (2) de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;

ii) En ce qui concerne les autres pays africains – dans la mesure où cela s'avère possible – le HCR recommande de procéder à la détermination individuelle du statut de réfugié sur le fondement de la Convention de 1951 ou de la Convention de l'OUA, selon les cas ;

iii) En dehors de l'Afrique, le HCR conseille aux Etats d'examiner les cas de manière individuelle, en vue d'évaluer leurs besoins de protection internationale. Pour ceux dont il aura été déterminé qu'ils n'ont pas besoin de la protection internationale sur le fondement de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, le HCR recommande d'envisager favorablement la possibilité d'une forme complémentaire de protection ;

iv) Compte tenu de la gravité des actes perpétrés par les protagonistes – appareil étatique et, dans une certaine mesure, sympathisants de l'opposition – comme il a été mentionné précédemment, une attention particulière doit être portée à une éventuelle application des clauses d'exclusion, au vu de l'Article 1 F de la Convention de 1951 et l'article I.5 de la Convention de l'OUA ;

v) Etant donné que la sécurité et la situation politique restent précaires, et dans la mesure où les violations des droits de l'homme pour des motifs ethniques et politiques perdurent, le HCR recommande, jusqu'à nouvel ordre, un moratoire sur les renvois forcés vers le Togo de demandeurs d'asile déboutés. La répression violente des sympathisants de l'opposition par l'appareil d'Etat (l'armée et les milices) a touché de manière indiscriminée les actions/sympathies en faveur de l'opposition quelque soit leur intensité. Même si cette recommandation s'applique particulièrement aux situations survenues à partir de février 2005, il serait à tout le moins approprié de procéder, pour les demandes d'asiles examinées avant les récents événements au Togo, à un examen au cas par cas de ces demandes, afin d'en évaluer les mérites propres dans la perspective d'un possible retour forcé.

Bureau Afrique/DIP
2 Août 2005